

COVID-19 : Vaccination pour les 18 ans et plus et prime d'assiduité

Aux étudiants et aux étudiantes,

Voici des renseignements utiles au sujet de la vaccination contre la COVID-19 qui sera ouverte aux personnes de 18 ans et plus dès ce vendredi 14 mai.

Aussi, le gouvernement du Québec a annoncé l'ajout d'une prime d'assiduité pour les personnes participant à la campagne de vaccination. Répondez à cette invitation pour protéger la santé de la population, acquérir une expérience dans le domaine de la santé et gagner plus de sous !

Dès le 14 mai, c'est à votre tour de vous faire vacciner

À compter du vendredi 14 mai, les personnes de 18 ans et plus pourront se faire vacciner contre la COVID-19. Vous êtes donc appelés à vous faire vacciner en prenant rendez-vous sur le site Web Clic santé.ca : <https://portal3.clicsante.ca/>

Votre collaboration aura un impact positif majeur sur les prochains mois et le retour à la normalité.

Gagnez plus en contribuant à la campagne de vaccination

Le gouvernement du Québec est toujours à la recherche d'étudiants et d'étudiantes qui souhaitent participer aux activités de vaccination de la population et à leur maintien pendant la période estivale.

Dans le but d'accélérer le recrutement, le gouvernement a annoncé une nouvelle prime d'assiduité pour les personnes embauchées temporairement et affectées aux activités de vaccination contre la COVID-19. Cette nouvelle mesure consiste en l'ajout d'un montant par jour travaillé avec un maximum hebdomadaire.

Par exemple, une personne salariée qui travaille 5 jours complets par semaine pendant 22 semaines recevrait au total 5 150 \$ en montants forfaitaires, soit l'équivalent de près de 47 \$ par jour.

Plusieurs possibilités d'emplois

Plusieurs emplois sont offerts selon votre domaine d'études et votre niveau de formation (ex. : surveillant ou surveillante, préposé ou préposée à l'accueil ou à l'entretien ménager, préparateur ou préparatrice de dose, injecteur ou injectrice, agent ou agente à l'administration et aide de service).

Ça vous intéresse ? Inscrivez-vous sur la plateforme JeContribue
<https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>

Selon votre niveau de formation et les fonctions effectuées, vous intégrerez un titre d'emploi et serez situé au 1er échelon de l'échelle salariale. Le taux horaire varie selon le titre d'emploi qui sera attribué. Il est intéressant de savoir que les taux horaires sont supérieurs à celui du salaire minimum. Par exemple, le taux horaire pour un aide de service débute à 19,69 \$/heure.

En contribuant à la campagne de vaccination et en vous faisant vacciner vous-même, vous participerez ainsi à l'effort collectif pour la protection de la population.

Merci de votre collaboration !